

**ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF COUP DE POUCE TPE INVESTISSEMENT-
JURY DU 22 MAI 2025**

N° 2025 - D - 176

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux petites entreprises dénommé ADEL TPE16, modifiée par la délibération n°40 du 11 mars 2021 et par la délibération n°84 du 28 mai 2025 portant modification du nom du dispositif en « coup de pouce TPE investissement et coup de pouce Façades »,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, le procès-verbal du jury du 22 mai 2025 approuvant l'octroi d'aides aux bénéficiaires indiqués à l'annexe 1, au titre du dispositif COUP DE POUCE TPE Investissement,

DECIDE

Article 1^{er} : Sont approuvées les conventions passées avec les bénéficiaires indiqués à l'article 2 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif COUP DE POUCE TPE Investissement pour un montant total de 13 468,15 €.

Article 2 : Ces aides sont réparties comme suit :

N° de dossier du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
2025/12	Matériel professionnel et véhicule	7 000.00€
2025/20	Matériel professionnel	6 468.15€
TOTAL		13 468.15€

Article 3 : Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget principal 2025 – nature 204218 – fonction 632

Article 5 : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

Article 6 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture,

Le 27 JUIN 2025

Publié ou notifié,

Le 27 JUIN 2025

Angoulême, le 27 JUIN 2025

Pour le Président,

Le Vice- Président,



Gérard ROY